

**C-589**

Second Session, Forty-first Parliament,  
62-63 Elizabeth II, 2013-2014

**HOUSE OF COMMONS OF CANADA**

**BILL C-589**

An Act respecting a National Garden Day

---

FIRST READING, APRIL 8, 2014

---

MR. ALLEN (*Welland*)

**C-589**

Deuxième session, quarante et unième législature,  
62-63 Elizabeth II, 2013-2014

**CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA**

**PROJET DE LOI C-589**

Loi instituant la Journée nationale de l'horticulture

---

PREMIÈRE LECTURE LE 8 AVRIL 2014

---

M. ALLEN (*Welland*)

## SUMMARY

This enactment designates the Friday preceeding Father's Day in each and every year as "National Garden Day".

## SOMMAIRE

Le texte a pour objet de désigner le vendredi de chaque année qui précède la fête des Pères comme « Journée nationale de l'horticulture ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

## BILL C-589

## PROJET DE LOI C-589

An Act respecting a National Garden Day

Loi instituant la Journée nationale de l'horticulture

Preamble

Whereas National Garden Day would educate Canadians on the importance of public and private gardens, the values of home gardening, the health and well-being benefits of gardens and their esthetic value, and would promote environmental stewardship;

Whereas National Garden Day would be an opportunity for gardening enthusiasts, families and schools alike to go outside in their own garden or their favourite community garden; to visit their local garden centre or travel to other communities to share their knowledge and passion for gardening and the outdoors;

And whereas National Garden Day would celebrate Canada's long-standing garden heritage and recognize the many national and international innovations of the Canadian horticultural industry;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

### SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *National Garden Day Act*.

Attendu :

que la Journée nationale de l'horticulture sensibiliserait la population canadienne à l'importance des jardins publics et privés, aux vertus du jardinage domestique ainsi qu'à la valeur esthétique des jardins et à leurs bienfaits pour la santé et le bien-être, et favoriserait la gérance de l'environnement;

que cette journée fournirait aux adeptes du jardinage, aux familles et aux écoles une occasion de profiter de leur propre jardin ou de leur jardin public favori, de se rendre à la jardinerie ou de se déplacer dans d'autres collectivités afin qu'ils puissent faire partager leurs connaissances et leur passion pour le jardinage et le plein air;

que cette journée serait l'occasion de célébrer le patrimoine horticole séculaire du Canada et de rendre hommage aux nombreuses innovations nationales et internationales de l'industrie canadienne de l'horticulture,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

### TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur la Journée nationale de l'horticulture*.

Préambule

Titre abrégé

NATIONAL GARDEN DAY

JOURNÉE NATIONALE DE L'HORTICULTURE

National Garden Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the Friday preceeding Father's Day is to be known as "National Garden Day".

Not a legal holiday

3. For greater certainty, National Garden Day is not a legal holiday or a non-juridical day.

2. Le vendredi qui précède la fête des Pères est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale de l'horticulture ».

Journée nationale de l'horticulture

3. Il est entendu que la Journée nationale de l'horticulture n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Statut